

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Rebroussés aujour d'hui de Courrier de San Francisco.)

FRANCE.

Paris, 21 juin. — Le nouveau cabinet était composé cette après-midi par l'adjonction du duc d'Audiffert-Pasquier, comme ministre sans portefeuille, le général de Cissey, ministre de la guerre, M. de Waddington, ministre de l'instruction publique, marquis de Montaigne, ministre de la marine, et M. de Fourtoul, ministre des finances. MM. d'Audiffert-Pasquier, de Cissey, de Montaigne appartenaient au centre droit, et M. Waddington au centre gauche. A une réunion subséquente, cependant, les membres de la droite modérée se sont opposés aux républicains du programme et M. Waddington s'est retiré. Cette retraite a détruit la combinaison proposée de l'alliance des deux centres, et la crise a recommencé. Le président Buffet, le duc Decazes et d'autres députés ont eu avec le président Mac-Mahon une conférence dont le résultat n'est pas connu.

Paris, 22 mai, minuit. — Un ministère a été définitivement formé ; il est composé comme suit : général de Cissey, ministre de la guerre et des colonies ; de Fourtoul, ministre de l'intérieur ; Pierre Magne, ministre des finances ; contre-amiral marquis de Montaigne, ministre de la marine et des colonies ; Caillaux, ministre des travaux publics ; Cravart, ministre de l'agriculture et du commerce ; Cornet, ministre de l'instruction publique, et Tailland, ministre de la justice.

Paris, 23 mai. — Le prince Gioia Hohenlohe, le nouvel ambassadeur d'Allemagne en France, a présenté aujourd'hui ses lettres de créance à M. le roi. Le prince Mac-Mahon, l'Assemblée s'est ajournée à jeudi prochain pour permettre au ministère de s'entendre avec la commission des lois constitutionnelles.

Paris, 24 mai. — Une élection a eu lieu dans le département de la Nièvre, et le candidat républicain l'a emporté à une grande majorité.

Paris, 25 mai. — Ce n'est pas un candidat républicain qui a été élu dans la Nièvre, mais le candidat bonapartiste, qui a obtenu une majorité de 5,000 voix.

Paris, 26 mai. — Le candidat républicain de la Nièvre va contester l'élection de M. de Bourgoing.

Paris, 28 mai. — L'Assemblée s'est réunie aujourd'hui ; la séance a été rien d'intéressant.

Paris, 29 mai. — Le comité de l'Assemblée chargé de l'examen de la convention postale avec les États-Unis l'a approuvée à l'unanimité, mais a décidé d'entendre les explications de M. Decazes et du directeur général des postes avant de faire son rapport. — Le ministre de l'intérieur a défendu la vente du *XIX^e siècle* comme insultant à la morale publique.

Paris, 31 mai. — L'Assemblée a décidé l'ordre dans lequel les grandes questions doivent être discutées : 1° la loi électorale municipale ; 2° la loi d'organisation municipale ; 3° la loi électorale. Dans sa réunion d'aujourd'hui, la gauche a décidé qu'une demande en dissolution de l'Assemblée serait présentée et que des ouvertures seraient faites aux diverses sections de la Chambre pour obtenir leur coopération. Le prince Napoléon a été désigné comme candidat à la députation dans la deuxième circonscription de la Seine. La vente et la circulation du *Sicéle* a été interdite dans plusieurs départements.

Paris, 1^{er} juin. — Dans sa réunion d'aujourd'hui, le centre gauche s'est accordé pour une alliance avec le centre droit. Une proposition en faveur de l'établissement d'un gouvernement républicain a été adoptée et sera signée par les membres de la gauche, dans l'espoir que le centre droit l'appuiera lorsqu'elle sera présentée à l'Assemblée.

Paris, 2 juin. — La loi électorale a été discutée aujourd'hui et a soulevé un débat orageux. M. Brisson (radical), dans un discours violent, a reproché aux bonapartistes d'avoir conduit la France à Sedan ; il s'en est suivi une tempête dans laquelle quelques députés en ont presque venus aux coups.

Paris, 3 juin. — La discussion de la loi électorale a continué aujourd'hui. Ledru-Rollin a fait le principal discours. Il a refusé à l'Assemblée le droit d'altérer le suffrage et a dit que le système actuel employé pour les élections générales ne pouvait être changé. Le plébiscite est une parodie du suffrage universel. De grandes protestations sont parties des bancs des bonapartistes, et des applaudissements de ceux de la gauche. La confusion était si grande que pendant quelques minutes, il a été impossible à l'orateur de se faire entendre. Dès que le bruit a été vaincu, Ledru-Rollin a repris la parole. Il faisait allusion à l'impuissance de la majorité de rétablir la monarchie, ou même de former un gouvernement, il a déclaré que l'Assemblée, étant sans pouvoir pour constituer une monarchie, maintiendrait la République, qui n'avait jamais été la victime de la monarchie, et en terminant il a demandé une prompt dissolution de l'Assemblée.

Paris, 4 juin. — L'Assemblée a voté la seconde lecture de la loi électorale par 393 voix contre 318. Louis Blanc et Gambetta ont parlé contre la loi aux grands applaudissements de la gauche. Le centre droit a fait un programme rédigé par MM. de Broglie, d'Audiffert-Pasquier, Goulard et Lavergne, demandant l'organisation immédiate des parlements de Mac-Mahon comme président de la République et du maintien de la même politique jusqu'à l'expiration du septennat. Le centre gauche n'est pas satisfait du programme.

Paris, 5 juin. — Dans l'Assemblée aujourd'hui, M. Batié, de la commission des trants, a soumis la proposition de réduire à trois le nombre des députés par circonscription. L'Assemblée a décidé de choisir comme candidat dans la Loire, le duc Decazes ; et aujourd'hui une conférence avec la commission chargée d'examiner la convention postale avec les États-Unis. Il a dit que cette convention était le prétexte d'un système plus libéral qui serait l'objet d'un traité additionnel qui serait prochainement présenté.

Paris, 5 juin. — Un conseil de guerre a déclaré M. Melville-Blaincourt, député de la Guedoupe, coupable de participation aux actes de la Commune, et l'a condamné à mort par contumace.

Paris, 6 juin. — Le centre gauche a adopté un programme dans lequel il demande la proclamation d'une République définitive et la dissolution de l'Assemblée. Cent dix députés ont signé leur adhésion à ce programme. Il n'y a plus d'espérance d'une alliance entre les deux centres.

Paris, 6 juin. — 125 députés ont signé la proposition de dissolu-

tion et on attend la signature de 195 autres députés du centre gauche. La proposition sera présentée à la plus prochaine occasion. Le centre gauche est déterminé à faire décider la question de République et de dissolution avant l'ouverture d'août.

Paris, 10 juin. — Aujourd'hui, l'Assemblée, par un vote de 348 contre 337, a adopté un amendement à la loi électorale municipale fixant l'âge des électeurs à 21 ans au lieu de 25, comme le demandait le gouvernement dans la partie essentielle de la loi. Le centre gauche a voté en faveur de l'amendement, et le centre droit a voté contre. Les députés de Versailles pour protéger les bonapartistes contre les attaques des partisans de Gambetta. A l'arrivée du train hier soir, plusieurs bonapartistes ont accosté Gambetta et l'ont traité de répéter les paroles offensantes qu'il avait prononcées dans l'Assemblée. Les journaux impérialistes contiennent de violentes attaques contre la gauche, et il y a par suite un malaise général.

Paris, 11 juin. — Une foule considérable et agitée a assisté au départ des députés pour Versailles aujourd'hui. Gambetta a été salué et applaudi. La police a chargé la foule, mais n'a pu résister à la disperser. M. Lefèvre, député de la gauche, a été arrêté, puis relâché. La police a occupé la station toute l'après-midi. A l'Assemblée, M. Batié a demandé une enquête sur ces tentatives d'émets et le gouvernement a promis d'en ouvrir une. Au retour des députés de Versailles, le comte de Sainte-Croix a frappé avec sa canne Gambetta au visage. L'agresseur a été immédiatement arrêté. Durant la séance, l'agitation était si grande que les affaires ont été languissamment traitées. — Le comte d'Armand, le duc de Broglie, ont pour avoir autorisé une démonstration hostile au gouvernement.

Paris, 12 juin. — La seconde lecture de la loi municipale a eu lieu aujourd'hui. M. de Mallerie, du centre gauche, a désiré savoir quelle conduite le gouvernement suivrait en cas de vote de la loi. Les bonapartistes qui, chaque jour, semblent se moquer des décisions de l'Assemblée, M. Bethmont a dit que la déclaration faite hier à l'Assemblée par M. de Fourtoul, ministre de l'intérieur, au sujet des derniers troubles, mettait au monde degré de culpabilité la police et les radicaux, et que le gouvernement, lui, était coupable de garder en fonctions les hommes de cette police. M. Picard a dit remarquer la longanimité que le gouvernement a montrée envers le journal bonapartiste *le Pays* et a déclaré que M. de Fourtoul était indigne de confiance. Celui-ci a refusé de répondre à ce qui se soit. Il a dit que l'Assemblée devait attendre le résultat de l'enquête ouverte sur les troubles qui avaient eu lieu et a assuré la Chambre que le ministère saurait faire respecter l'autorité du maréchal Mac-Mahon. M. Bethmont a répondu qu'un vote de ce genre n'est pas la loi. Il a été repoussé par 377 voix contre 336. — Les scènes d'hier se sont renouvelées à la gare aujourd'hui au moment du départ du train des députés pour Versailles. La foule était considérable et les députés ont été alternativement tués et applaudis. La police a dispersé les émeutiers, et a arrêté douze des plus violents. Quatre ont été relâchés et les autres gardés. La démonstration était tellement menaçante qu'on s'est vu venir des troupes pour soutenir l'édifice de la République. On a vu des députés du centre droit, du gouvernement suspendu pour quinze jours la publication du *Pays*, journal bonapartiste, dit *Rappel*, journal radical, et du *XIX^e siècle*, journal républicain conservateur, à cause de leurs attaques violentes contre sa politique. Il n'y a pas eu de violence d'aujourd'hui.

La police avait préalablement dispersé la foule. On considère comme certain que le comte de Sainte-Croix, en frappant Gambetta hier, agissait conformément à un plan arrêté de le provoquer en montrant au public qu'il était le seul à se tenir par la police au lieu de se tenir par la gauche. Le comte de Sainte-Croix, arrêté hier soir pour avoir frappé Gambetta, a dit qu'il n'avait agi ainsi que pour provoquer un duel. Le comte a été officier dans les zouaves de la garde. La figure de Gambetta porte encore la marque d'un coup. Plusieurs arrestations ont été faites à la gare, au moment du tumulte.

Paris, 13 juin. — Le général de Cissey, ministre de la guerre, a présenté aujourd'hui à l'Assemblée une loi pour modifier les règles militaires, la mobilisation de l'armée, et la loi sur le service de guerre. Les mesures prises par le gouvernement pour empêcher le renouvellement des scènes d'hier et de jeudi à la gare de l'Ouest ont produit les meilleurs effets. De Sainte-Croix a été condamné à six mois de prison, à 200 fr. d'amende et aux frais. Il a refusé un avocat. Les autres émeutiers arrestés pendant ont été condamnés les uns à une semaine, les autres à un mois de prison.

Paris, 14 juin. — Le gouvernement a pris de vigoureuses mesures pour la suppression des agitations bonapartistes et radicales dans les casernes. La police a fermé le café de l'Opéra sur le boulevard Haussmann, parce que c'était le lieu de rendez-vous des bonapartistes.

Paris, 15 juin. — Tous les députés et un grand nombre de spectateurs assistaient à la séance d'aujourd'hui. Gambetta a présenté la loi préparée par le centre gauche et a démontré l'urgence. Il a dit que le pays réclamait la fin du provisoire et a demandé que l'on unisse contre le bonapartisme et la désamalgamation. L'orateur a plaidé par la gauche. M. Lefèvre a répondu à la demande. Il a dit que les récents événements ont montré le danger du provisoire ; la monarchie est impossible ; la République est le gouvernement de tous pour tous ; son établissement rétablira la confiance dans le pays. Le général Changarnier, du centre droit, et M. Raoul Duval, de la droite, ont parlé contre la proposition. De Kerdrel, de la droite, a fait remarquer aux membres de la majorité que si l'Assemblée était changée, le maréchal Mac-Mahon pourrait croire de son devoir de donner sa démission. On a voté l'urgence et le résultat a été retenu : 345 voix pour et 341 voix contre. Tous les ministres ont voté contre. La loi a été renvoyée à la commission des Trente. M. de La Rochefoucauld, de l'extrême droite, a présenté ensuite la proposition suivante, qui a été lu au milieu du plus profond silence : « L'Assemblée déclare qu'elle ne reconnaît pas le gouvernement de la monarchie ; que le trône appartient au chef de la maison de France ; que le maréchal de Mac-Mahon prend le titre de lieutenant-général du royaume, et que les institutions nationales seront établies d'accord entre le gouvernement et la nation. »

Une grande agitation a suivi cette lecture. M. de La Rochefoucauld a demandé que son projet soit envoyé à la commission des Trente. Sa demande a été rejetée par une majorité de cent voix. Les ministres, à l'exception de M. Tailland, ont voté contre. L'Assemblée s'est ajournée à demain. On dit que M. de La Rochefoucauld a donné sa démission d'ambassadeur à Londres avant de présenter sa

ESPAGNE.
Les députés monarchistes ont eu une réunion avant la séance, ils ont décidé qu'il était inutile de présenter une contre-proposition à celle du *senado* royal.
Londres, 26 juin. — Les dépêches de Paris au Times contiennent les détails suivants sur ce qui s'est passé à l'Assemblée libre : Lambert de Saint-Croix, nommé par tous les membres du centre droit, a présenté une loi par laquelle sont confirmés les pouvoirs du marquis de Macdonald sous le titre de président de la République républicaine. Le *senado* d'Espagne sera organisé; le président Mola-Mahon aura le droit de dissoudre les deux Chambres et son successeur sera nommé par les deux Chambres réunies en convention. La loi a été renvoyée à la commission des Trente avec celle du centre gauche.

ESPAGNE.
Madrid, 21 mai. — Un combat entre les carlistes et les républicains s'est livré aujourd'hui dans la province de l'arragon, et s'est terminé par la défaite des carlistes qui ont perdu soixante tués et beaucoup de blessés. Les pertes des républicains ont été légères. Les carlistes ont été également défaits en Catalogne et ont perdu 21 tués et 14 prisonniers. Concha à Reçatopé Orduna.
Madrid, 22 mai. — Le général Concha est entré à Vittoria. Les carlistes ont surpris et entouré un détachement de volontaires près de Santander, mais ceux-ci ont été secourus à temps.

Madrid, 24 mai. — Le général Concha concentre ses forces pour attaquer les carlistes à Estella.

Madrid, 25 mai. — Les relations diplomatiques entre l'Espagne et le Mexique ont été reprises hier par la présentation à Serrano des lettres qui accèdent à la demande du général Corone comme ministre. — Plusieurs journaux de Madrid ont annoncé M. Cushing, ambassadeur américain, d'avoir assisté à un banquet de l'opposition on se trouvait Figueras et Castellar. Ils disent que M. Cushing doit ignorer les usages diplomatiques européens ainsi que la signification de certains mots.

Madrid, 31 juin. — Les forces nationales sont entrées dans Chilia et ont dispersé un corps de 4,000 carlistes.

Madrid, 5 juin. — Concha est entré dans Logrono.

Bayonne, 6 juin. — Don Carlos a lancé un décret autorisant les provinces actuellement occupées par ses troupes à élire les membres d'un conseil en attendant son arrivée en Espagne. Les carlistes sont concentrés à Tudela pour sauver Estella et Catalogne marche pour les attaquer.

Madrid, 7 juin. — La Gazette publie une circulaire adressée par le ministre des affaires étrangères aux représentants diplomatiques d'Espagne. Il promet le rétablissement de la paix en Espagne et à Cuba, et que, lorsque la condition actuelle des affaires sera améliorée, l'établissement complet d'institutions républicaines deviendra une garantie d'ordre moral.

Madrid, 11 juin. — Concha a commencé des opérations actives contre les carlistes en Navarre.

Paris, 11 juin. — Une dépêche de la frontière espagnole dit que deux bandes nombreuses se sont révoltées contre Don Carlos dans les provinces basques, en demandant la paix. Don Carlos a donné l'ordre de fusiller tous ceux qui seraient pris.

Madrid, 12 juin. — Zabala, président du ministère, a autorisé les généraux commandant les forces carlistes dans le Nord de l'Espagne à négocier avec le gouvernement. Les carlistes qui feront leur soumission au gouvernement.

Madrid, 15 juin. — Les bruits de l'évacuation d'Estella par les carlistes ne sont pas confirmés. Le général Concha se prépare à attaquer la ville sur trois points différents.

ANGLETERRE.

Londres, 21 mai. — Le cas a quitté l'Angleterre aujourd'hui. — Londres, 21 mai. — L'Observateur annonce que demain, jour anniversaire de la naissance de la reine, le titre de duc de Connaught sera conféré au prince Arthur. C'est le premier titre royal irlandais qui ait jamais été conféré.

Londres, 31 mai. — Une sérieuse attaque a eu lieu hier à Lime-ridge. Une bande de mille individus a envahi la milice, au secours de laquelle est venue la police, mais les agents ont été assaillis à coups de pierre. Des renforts sont arrivés, et l'on a pu se rendre maître de l'émeute. Il y a eu beaucoup de blessés.

Londres, 9 juin. — Le Times de ce matin, dans un commentaire sur la communication faite récemment aux puissances étrangères par le gouvernement espagnol, dit qu'il est clair que le temps approche où ce gouvernement doit être reçu dans le concert des nations sur le pied de l'égalité.

ALLEMAGNE.

Berlin, 21 mai. — La diète prussienne a été prorogée aujourd'hui. — Berlin, 31 mai. — Les bruits qui signalaient cherché à faire annuler le traité de Luxembourg relative à la candidature d'un prince allemand au trône d'Espagne, ont été réduits à néant pendant plusieurs jours ont circulé à travers l'Europe, sont considérés ici comme tout à fait dénués de fondement. — Le prince de Bismarck rétablit rapidement son sang dans ses veines de Vienne.

Berlin, 3 juin. — Un démenti semi-officiel est donné à la nouvelle de la candidature d'un prince Hohenzollern au trône d'Espagne.

Berlin, 12 juin. — Le Conseil fédéral a voté l'application à tous les États de l'empire de la nouvelle loi relative au sujet de l'enregistrement des naissances, mariages et décès. Les Bavirois ont voté avec la majorité. Les Saxons ont voté avec la minorité.

ITALIE.

Rome, 24 mai. — Il y a une crise ministérielle par suite du rejet par le parlement d'une mesure proposée par le ministre des finances. — Le pape est malade.

Rome, 25 mai. — Le roi a refusé d'accepter la démission de ses ministres. Ils resteront à leur poste et présenteront de nouvelles mesures financières.

Rome, 26 mai. — Le gouvernement italien a éprouvé une nouvelle défaite à la chambre des députés. — Le pape est rétabli de sa récente indisposition.

Rome, 3 juin. — Les pères catholiques anglais et américains de Rome se proposent de faire une réception publique à des pèlerins américains à leur arrivée, mais le pape s'y est opposé dans la crainte que ses démonstrations ne causassent des troubles. Le peuple paraît complètement indifférent.

Rome, 4 juin. — Le pape est un peu mieux; il refuse de quitter le Vatican, bien que ses médecins lui ordonnent de changer d'air.

Rome, 11 juin. — Les pèlerins américains, après avoir été reçus par le pape, ont visité le cardinal Bonomo et ont reçu des médailles frappées par ordre du pape en commémoration de leur pèlerinage. Le pape a désigné M. Rossi pour les accompagner à Naples et dans d'autres villes italiennes.

Des différentes formes de la famille et des parentés chez les peuples barbares.

Le Bulletin de la Société de géographie de Paris contient dans son numéro de janvier l'intéressante communication qui suit. L'organisation de la famille, les systèmes de parenté, sont loin d'être uniformes chez les peuples sauvages ou barbares. On aperçoit en premier lieu chez certains insulaires de l'océan Pacifique les traces d'une singulière conception de la parenté dont l'origine nous reporte aux époques primitives de l'humanité.

Chez les Hawaïens en particulier (Haw Sandwich), la nomenclature de leur système de parenté se divise en cinq classes; celle 1^{re} des grands-parents, 2^e des parents, 3^e frères et sœurs, 4^e enfants, 5^e petits-enfants. Tout individu est rangé dans l'une de ces cinq catégories de générations et ne peut avoir avec l'un des membres de la tribu d'autre relation que l'une de ces cinq catégories. Il n'a ni père, ni mère, dans le sens individuel que nous donnons à ces mots, ni oncle, ni tante, ni cousins, ni nièces ou neveux. Lorsqu'un enfant vient au monde chez ces insulaires, il a pour frères et sœurs tous les enfants de sa génération : ce se borne à distinguer par des appellations différentes les frères aînés des frères plus jeunes. Cet enfant a pour père et pour mère non pas tel homme et telle femme, en particulier, mais tous les hommes et toutes les femmes de son père et de sa mère vécues; dans ce langage il ne découvre aucun terme pour désigner ceux auxquels il doit réellement le jour : il nomme indistinctement ses parents (dans le sens latin de *genitores*) tous les membres de la promotion de son père et de sa mère. Il a de même pour grands-parents toute la section des parents de ses parents. Au-dessous de lui, il a pour *frères* et pour *sœurs* non-seulement les enfants auxquels il a donné naissance, mais tous les frères et sœurs de ses propres enfants; pour *petits-frères*, tous les frères de la promotion de ses petits-frères. D'après ce système de parentés par couches de générations, l'enfant ne possède pas de nom propre, mais un nom d'individu déterminé, mais bien avec toute la tribu : il se trouve pourvu de plusieurs pères et de plusieurs mères. Les termes de *père*, *mère*, *frère* et *sœur*, qui chez nous marquent des relations individuelles, n'ont chez les Hawaïens que la signification de la parenté générale d'un individu dans la tribu. Les individus ayant lieu de se classer, non de personne à personne, il n'existe par conséquent aucune ligne collatérale. L'homme qui pour nous serait un oncle, nomme son neveu : son *frère*, et non pas son *frère*, mais dans le sens réel de ce terme, et avec toute la valeur qu'il prend dans nos langues; ces expressions impliquent pour les Hawaïens une parenté réelle. Ce système de parenté réduit, la consanguinité à de grandes divisions par classes, c'est-à-dire à des groupements de parents par couches de générations successives : la nomenclature des parentés comprend toute la population d'une tribu, et non pas une famille au sein de la tribu : de plus, elle indique qu'elle s'est formée dans une société vivant en commun.

Chez d'autres populations, la parenté repose uniquement sur le principe de la naissance maternelle. Les indigènes de l'Australie, entre autres ceux des îles Fidji, Tonga, etc., n'ont pour parents que les parents de leur mère et prennent à leur naissance le nom de cette dernière. Dans la majorité des tribus indiennes de l'Amérique, la généalogie se trace par les femmes; les enfants appartiennent à la tribu de leur mère; les titres et les biens ne se transmettent que par la ligne féminine; la ligne masculine est régulièrement hors de concours et déshéritée. Parmi un grand nombre de populations indigènes de l'Australie, la filiation et le rang d'un individu se déterminent en remontant d'après sa mère. Dans le Soudan, la Guinée, au Loango, au Congo, chez les Héreros, les Caffres, chez certaines tribus malgaches et berbères; chez les Bynes et Kunama de l'Abyssinie, etc., etc., la parenté n'est établie que par les femmes, ainsi que chez les Nairs du Gujarat, les Kasis et les Koshis de l'Inde. Cette parenté, par les femmes paraît avoir été en usage dans les temps reculés chez les anciens Lyoniens et les Kares de l'Asie mineure; chez les libères, et même chez les Kurucs et les Égyptiens.

Le plus souvent, dans cette famille régie par la généalogie féminine, les droits du père et du mari sont inconnus : c'est en général le frère de la mère qui exerce le pouvoir patriarcal : les rapports d'affection et d'hérédité s'établissent entre les enfants et leur oncle maternel. C'est le neveu et non les fils qui succède aux biens et aux dignités. Des travaux considérables ont déjà été entrepris sur la constitution de la famille chez les peuples barbares; d'autres sont en cours de préparation, mais les documents sont encore insuffisants, et la plupart des observations fort incomplètes. Il serait donc à désirer, dans l'intérêt de la science, que la Société de géographie appelle à l'étude les voyageurs, les auteurs et des voyageurs sur ces sujets qui intéressent l'histoire phéologique du genre humain. On pourrait signaler pour leur étude spéciale certaines questions générales telles que les suivantes :

Quel est le droit de famille primitif des peuples barbares ? Les parents y sont-ils divisés par couches de générations comme chez les Hawaïens ?

Sont-elles indiquées au contraire par la naissance utérine, c'est-à-dire par la mère seule ?

En ce cas quel est le rôle assigné au mari et au père dans cette famille féminine ?

Quel est le rôle du frère ou du plus proche parent maternel, par rapport aux enfants ?

Comment s'y règle l'ordre de succession ?

Le neveu est-il appelé à recueillir l'héritage de préférence au fils ? Les filles ne sont-elles pas préférées aux mâles pour hériter ?

Quelle situation les neveux accordent-ils aux femmes dans cette famille fondée sur la parenté utérine ? Les enfants paraissent-ils simplement des esclaves ou bien au contraire jouissent-ils de certaines prérogatives ?

Quelles sont les lois qui régissent la conservation des biens dans cette famille, leur transmission ou leur aliénation ?

Quelles sont celles qui régent l'achat et la vente d'une femme pour épouse ? Le mari obtient-il plaign et entière propriété de sa femme par le seul fait de cette acquisition ?

Les réponses posées dans l'observation directe des faits apportées sans doute de précieuses lumières sur la constitution de la famille chez les peuples barbares et contribueront puissamment au progrès de la science historique.

A. CHAUD-TEULON.

